



## **AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

RÈGLEMENT 33-2013-12 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, AFIN D’IMPLANTER UNE LIMITE DE VITESSE SUR LE DÉBARCADÈRE DE L’ÉCOLE SAINT-OCTAVE

RÈGLEMENT 77-2018-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 – RÈGLEMENT SUR L’ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS

RÈGLEMENT 124-2025 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX (2025)

---

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 19 mars 2025, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l’adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 20 MARS 2025**

Me Olivier Pelletier  
Greffier